



toulouse school of management

Partir en Mobilité internationale

Les grands principes de la mobilité académique diplômante

- Les départs sont possibles pour une année entière, en L3 et M1 uniquement.
- L'étudiant s'inscrit et paie les droits d'inscription à TSM (à l'exception de la mobilité à Mc Gill¹).
- L'étudiant doit partir avec une université partenaire de TSM.
- L'étudiant suit des matières équivalentes à celles de la formation de TSM dans laquelle il est inscrit.
- L'université d'accueil ne délivrera pas de diplôme mais un relevé de notes.
- Les résultats obtenus à l'étranger sont validés par TSM, qui délivre une attestation de réussite.
- Un bon niveau de langue (B2 minimum) est obligatoire pour partir en année d'échange universitaire.

Choix du diplôme de TSM

Un échange universitaire n'est pas un séjour linguistique, il s'inscrit dans le cadre du projet professionnel et du projet d'études.

L'étudiant doit se poser les bonnes questions :

- quel diplôme j'envisage l'année prochaine ?
- pourquoi le préparer à l'étranger ?
- pour faire quoi l'année de mon retour ?
- quel intérêt pour mon projet professionnel ?

L'étudiant choisit le diplôme de TSM (L3 ou M1) auquel il désire s'inscrire l'année prochaine. Il pense à son projet professionnel et son projet d'études à long terme (y compris la formation prévue après l'année à l'étranger).

¹ Les départs pour Mc Gill au Canada ne sont possibles qu'en M1 et pour seulement un semestre payant.

Qui peut partir ?

- Même les étudiants qui ne sont pas à UT1 l'année du dépôt de candidature peuvent postuler pour un départ en mobilité l'année suivante.
- Il est possible de faire deux dossiers : un pour TSM et un pour un programme d'une autre faculté d'UT1 (si l'étudiant craint de ne pas être accepté à TSM).
- Les étudiants qui sont déjà en mobilité internationale l'année du dépôt de candidature peuvent postuler pour partir une deuxième année dans un autre établissement (« double mobilité ») mais ne seront pas prioritaires : il leur est conseillé d'être flexibles quant à leurs choix de destination.
- Filière comptabilité : pas de départ en DCG /DSCG
Si un M2 CCA est envisagé départ possible uniquement en L3 à l'université Trois Rivières au Québec exclusivement.
Si un M2 CG est envisagé, départ possible en L3 et M1, de préférence à l'université Trois Rivières au Québec, mais les autres partenaires ne sont pas exclus sous réserve de faire un contrat d'étude adéquat.
- Attention condition obligatoire : seule l'obtention de la totalité du diplôme (validation des deux semestres) au mois de juin précédant le départ permettra l'accès aux études envisagées à l'étranger.
- Il n'est pas possible de partir à l'étranger dans le cadre d'un redoublement et on ne peut pas redoubler son année de mobilité à l'étranger.

Construction du projet (SEPTEMBRE-OCTOBRE)

L'étudiant construit son projet pour son année d'échange.

- **Prendre connaissance des cours dispensés à TSM** dans la formation choisie, celle dans laquelle il sera inscrit.
- **Prendre connaissance de cours proposés par les universités partenaires** et choisir des universités qui offrent un choix de cours compatible.
- **Établir la liste des universités** d'accueil qui vous intéressent. En fonction du pays de destination, l'étudiant pourra relever de 3 types de programmes : Erasmus (Europe), Crépuq/BCI (Québec), Conventions bilatérales (reste du monde).

Le candidat peut indiquer jusqu'à 5 choix d'universités, en les classant par ordre de préférence. Il faut effectuer le choix en fonction des cours proposés, des capacités linguistiques, de la cohérence du projet professionnel, de l'attrait personnel que constituent les pays de destination, etc.

- **Établir un projet de choix de cours** pour les 5 choix – voir «étudier à l'étranger –avant le départ » sous l'onglet international de notre site internet.

Le candidat doit constituer une liste de cours qui totalise 60 ECTS pour l'Europe / 8 matières dans le reste du monde (excepté à El Salvador en Argentine où 10 matières sont obligatoires).

Cours de langues : si vous partez en Europe seulement 4 ECTS seront comptabilisés quel que soit la valeur du cours, si vous partez hors Europe vous pourrez prendre un seul cours de langue sur l'année. Veuillez noter que c'est le responsable pédagogique qui vous autorisera ou non à suivre un cours de langue.

L'étudiant ne suit pas les cours d'un diplôme particulier dans l'université d'accueil : il peut choisir des cours « à la carte » dans différents diplômes à partir du moment où ils sont ouverts aux étudiants en échange. Les matières choisies doivent être équivalentes à celles proposées dans le diplôme choisi à TSM.

Choix des universités

- N'oubliez pas que des cours sont également dispensés en anglais dans des pays non anglophones (pays scandinaves, Belgique, Pays-Bas, Europe de l'Est, Grèce, etc.)
- Le nombre de choix indiqué n'a pas d'incidence sur l'affectation : une personne qui ne fait qu'un choix de destination n'a pas plus de chances d'y être affectée qu'une personne qui en fait plusieurs (les décisions d'affectation se basent sur la qualité des dossiers).
- Si vous souhaitez partir au Québec via le programme CREPUQ/BCI vous ne pouvez que postuler pour ces Universités dans vos 5 choix : **Bishop's University, École de technologie supérieure – ETS, École nationale d'administration publique – ENAP, Polytechnique Montréal, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Rimouski – UQAR, Université du Québec en Abitibi-Témisquamingue – UQAT, Université du Québec en Outaouais – UQO, Université Laval.**

Etablissement de votre projet de choix de cours

- Ce contrat n'a pas à être validé par un responsable pédagogique (responsable de la formation demandée à TSM) à ce stade. L'étudiant peut cependant contacter le responsable pédagogique s'il a une question.
- Pour le Master 1 Ressources Humaines, vous devez réserver 6 ECTS à la constitution d'un rapport sur le droit du travail, supervisé par TSM.

Candidature en ligne et dépôt du dossier de candidature (NOVEMBRE - JANVIER)

- L'étudiant doit faire une candidature en ligne et déposer son dossier de candidature au bureau des Relations internationales de TSM (AF03) **en janvier de l'année précédant le départ** (voir calendrier exact sur notre site internet). Il devra joindre toutes les pièces requises, ainsi que l'impression de sa candidature en ligne.

Procédures de candidature et d'inscription à TSM :

- L'étudiant doit **en plus du dossier de candidature pour une mobilité** faire la procédure administrative « eCandidature » (voir le calendrier d'ouverture des candidatures sur le site de TSM). Le dossier sera transmis à la Commission de sélection si l'année de mobilité a été refusée.

- L'étudiant doit procéder à son inscription administrative à TSM (avec paiement des frais d'inscription). Si l'étudiant n'est plus sur Toulouse, une tierce personne peut l'inscrire ou l'inscription peut être effectuée par envoi postal (contacter le gestionnaire de scolarité de la formation).

Sélection (JANVIER-MARS)

1ère sélection : dossier académique

Celui-ci est examiné par le responsable pédagogique de la formation demandée, qui décide si le dossier est sélectionné pour cette formation dans le cadre d'un programme d'échange.

Si le dossier est retenu, le responsable pédagogique lui attribue une note. Le responsable pédagogique peut aussi refuser le départ pour certaines destinations ou certains projets de choix de cours.

2^{ème} sélection : niveau de langue et motivation

Deux autres critères sont pris en compte : le niveau de langue (test) et la motivation (entretien d'une dizaine de minutes en français et en anglais).

Le niveau de langue est éliminatoire s'il est trop faible. Les universités partenaires exigent le niveau B2 du cadre européen de référence.

En fonction de leur réussite à ce processus de sélection, les candidats sont classés puis affectés dans les différentes universités.

Attention : si l'étudiant est refusé à partir en mobilité il devra se référer aux conditions d'admission au diplôme à TSM (passage de tests...), son dossier est automatiquement transféré à la gestionnaire de scolarité du diplôme demandé.

Préparation au départ (AVRIL-JUIN)

Attention !

- Les affectations sont définitives. Il n'est pas non plus possible de changer de filière (un étudiant sélectionné pour partir en M1 Marketing par exemple ne peut pas partir en M1 Ressources Humaines).

- Les étudiants sélectionnés pour un départ en mobilité sont dispensés de tous les autres tests de sélection organisés par TSM, **cependant il est toujours recommandé de se référer aux conditions d'accès aux formations de TSM en cas de désistement à la mobilité.**

- **Confirmation d'affectation**

Les étudiants complètent et retournent leur « **Lettre d'engagement** » au Service Relations Internationales de TSM avant la date prévue - voir «étudier à l'étranger- avant le départ » sous l'onglet international de notre site internet.

- **Procédures propres aux universités d'accueil**

L'étudiant est responsable de sa candidature et doit vérifier sur le site internet de l'université d'accueil les procédures à suivre et les dates limites à ne pas dépasser. S'il est contacté par son université d'accueil, il devra suivre les démarches qui lui seront indiquées, notamment pour son logement. L'université d'accueil se réserve le droit d'interrompre la mobilité si l'étudiant ne suit pas les procédures.

- **Contrat d'études**

L'étudiant doit obligatoirement prendre rendez-vous avec son responsable pédagogique à TSM et valider son projet de choix de cours (signature du conseiller pédagogique obligatoire avant le départ). Ce contrat doit être ramené signé à TSM - voir «étudier à l'étranger- avant le départ » sous l'onglet international de notre site internet.

- **Bourses**

L'étudiant doit se renseigner sur les bourses dont il peut bénéficier et effectuer les démarches nécessaires : bourses.international@ut-capitole.fr – 05 61 63 36 98

- **Documents d'identité et de voyage**

L'étudiant doit vérifier que ses documents d'identité et de voyage sont à jour (passeport en cours de validité, visa, couverture médicale, etc). ***Il est de sa responsabilité d'effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de son visa.***

- **Préparation linguistique avant le départ**

Des cours intensifs, sur la base du volontariat, sont proposés par UT1 fin mai. D'autre part, le Centre de Ressources en Langues est une autre solution pour votre préparation linguistique.

L'étudiant doit également travailler de manière autonome pour améliorer son niveau de langue.

Pensez-y !

Ne partez pas les mains vides ! Emportez tous les documents dont vous pourriez avoir besoin (notamment vos relevés de notes et attestations de réussite qui vous seront demandés pour la constitution du dossier de candidature pour l'année suivante, voir dates de candidatures sur notre site internet).

N'oubliez pas en cours d'année de postuler à la formation demandée pour l'année suivante.

- **Attention** : vérifier les modalités d'accès de la formation pour laquelle vous postulez l'année prochaine!

Pendant l'année à l'étranger

A l'arrivée :

- **TRES IMPORTANT POUR LES BOURSES** : L'étudiant communique sa date d'arrivée au Service Commun des Relations Européennes et Internationales - SCREI - d'UT1) en envoyant son « **Attestation de début d'étude** » tamponnée par l'université d'accueil - voir «étudier à l'étranger- pendant la mobilité » sous l'onglet international de notre site internet. Cette attestation est obligatoire, sa réception conditionne le versement des bourses.

- L'étudiant valide son contrat d'études (Learning Agreement) et le fait signer par son université d'accueil. Il doit être renvoyé par e-mail au service Relations Internationales de TSM - voir «étudier à l'étranger- pendant la mobilité » sous l'onglet international de notre site internet Cette démarche doit être effectuée même si le contrat n'a pas été modifié.

- Pour toute modification l'étudiant doit contacter son responsable pédagogique à TSM pour obtenir son approbation et retourner le Contrat d'Etudes Définitif prenant en compte les modifications.

- Un contrat d'études engage l'étudiant. Si une modification de contrat n'a pas été approuvée par le responsable pédagogique, la note d'examen s'y rapportant ne pourra être prise en considération.

- Dès qu'il obtient ses relevés de notes, l'étudiant doit les faire parvenir au service Relations Internationales de TSM (clare.armstrong@tsm-education.fr / lola.lestum@tsm-education.fr)

- **TRES IMPORTANT POUR LES BOURSES** : L'étudiant communique sa date de départ au SCREI d'UT1 à bourses.international@ut-capitole.fr en envoyant son « Attestation de fin d'étude » - voir «étudier à l'étranger- pendant la mobilité » sous l'onglet international de notre site internet.

Validation de l'année

Les notes obtenues dans l'université d'accueil sont envoyées à TSM.

Un jury de délibération est organisé en septembre et chaque note obtenue est convertie en note française sur 20, à partir d'un tableau d'équivalence spécifique pour chaque université partenaire (voir à titre indicatif la grille d'équivalence sur notre site). TSM édite un relevé de notes comportant les équivalences de notes accordées ainsi qu'une attestation de réussite.

Règles concernant le calcul des notes:

Ce sont les règles d'examen de TSM qui s'appliquent, notamment le système de compensation et de note éliminatoire.

C'est le contrat d'études validé par le responsable pédagogique de TSM qui est pris en compte.

- Si l'étudiant a pris plus de crédits, ils sont tous pris en considération (on ne peut pas enlever les moins bonnes notes) sauf si la mention facultative est mentionnée sur le contrat d'étude.

- Il peut y avoir un accord préalable pour que l'étudiant suive une matière qui l'intéresse sans prendre en compte la note s'il a déjà suffisamment de crédits.

C'est la note attribuée par l'université d'accueil qui est prise en compte.

- L'université est libre du calcul de la note à la matière suivie (pourcentage examen/contrôle continu, etc.) : c'est la note globale, telle qu'elle apparaît sur le relevé de note, qui compte.

- Par contre, si l'université ne donne pas de note mais juste un F ou FX, l'étudiant pourra rechercher sa note exacte (détail examen/contrôle continu/etc) pour que le calcul de la note globale soit effectué.